

N°DEC2023-067	VILLE DE SEVRAN
Département de la Seine-Saint-Denis	DÉCISION DU MAIRE
Arrondissement du Raincy	
Canton de Sevrans	

Service émetteur : Service Achats Marchés Publics

Objet : Conclusion du marché de travaux d'aménagement des espaces publics du centre-ville de la Ville de Sevrans

"Lot n°2 - Espaces verts et mobiliers urbains"

Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23;

Vu le Code de la commande publique entré en vigueur au 1er avril 2019, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

Vu l'instruction comptable n°96-078 "M14" du 1er août 1996 modifiée,

Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal de Sevrans en date du 13 octobre 2022, portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu l'avis d'appel à la concurrence envoyé en date du 24 mars 2023 pour publication au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) en vue de la passation, en marché à procédure adaptée, d'un marché de travaux d'aménagement des espaces publics du centre-ville de la Ville de Sevrans, avec date limite de remise des plis fixée au 3 mai 2023.

Considérant le besoin exprimé par la Ville au titre des lots n°1 « Voirie et réseaux divers VRD » et n°2 « Espaces verts et mobiliers urbains » de la consultation en vue de confier à un opérateur économique spécialisé la réalisation de travaux d'aménagement des espaces publics du centre-ville ;

Considérant qu'au regard de la nature des travaux et de l'étendue des besoins à satisfaire au titre dudit marché public, sa forme la plus adaptée retenue par le pouvoir adjudicateur est celle d'un accord-cadre alloti mono-attributaire à bons de commande avec seuils minimum et maximum définis en valeur ;

Considérant que l'offre présentée par la société Loiseleur Hauts de France Grand

Paris, s'agissant du lot n°2 de la présente consultation, s'est révélée économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1 : **DECIDE** de conclure le marché public suivant :

Référence du marché public		Travaux d'aménagement des espaces publics du centre-ville de Sevrans Lot n°2 - Espaces verts et mobiliers urbains
Titulaire du marché public	raison sociale	Loiseleur Hauts de France Grand Paris
	adresse	44 rue Aristide Briand 60870 Villiers Saint Paul
SIRET	322 640 863 00013	
Forme et caractéristiques du marché public		accord-cadre alloué mono-attributaire à bons de commande avec seuils minimum et maximum définis en valeur
Montant HT du marché public		120 950,54 € HT (montant hors taxe du marché sur la durée totale d'exécution des travaux)
Nature des prix du marché public		prix unitaires révisibles appliqués aux quantités effectivement mises en œuvre par le titulaire
Durée du marché public		Le marché public est conclu pour la durée courant du lendemain de sa date de notification jusqu'à la date de réception des travaux.

Article 2 : **DIT** que la dépense résultant du présent marché public sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville pour l'exercice en cours.

Article 3 : **CHARGE** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le comptable public et le représentant légal de la société Loiseleur Hauts de France Grand Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 4 : La présente décision:

- sera transmise à Monsieur Le préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité ;
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L. 411-7 CRPA) ;
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site *Télérecours* (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Copie en sera adressée :

- Au comptable public

Fait à Sevrans

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :
Reçu en Préfecture le :
Affiché le :